



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# JE SUIS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

## EN PARLER

### A des associations spécialisées

- France Victimes - 02 97 47 66 68  
[www.france-victimes56.com](http://www.france-victimes56.com)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) - 02 97 63 52 36  
[www.cidff-morbihan.fr](http://www.cidff-morbihan.fr)  
Accueil et accompagnement à Vannes (Moments pour Elles), Lorient, Auray, Hennebont, Ploërmel et Pontivy



### Appelez le 3919

- le 3919 - 7j/7 de 9h à 19h  
Ligne d'écoute anonyme et gratuite destinée aux femmes victimes de toutes formes de violence ainsi qu'à leur entourage

### À votre entourage et/ou des professionnels

Soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, pharmacies...

### Consulter le site dédié à la lutte contre les violences conjugales

- [www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)

## PORTER PLAINTE

### Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) et choisir le lieu où aller signer la déclaration
- Dans l'ensemble du département, des dispositifs existent : quatre intervenantes sociales en commissariat de police et en gendarmerie

### Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes

[www.service-public.fr/cmi](http://www.service-public.fr/cmi) - Deux brigades sont formées et vous orientent par « tchat » vers la plainte 24h/24, 7j/7

### A l'hôpital

- demandez un certificat médical de constatation des violences
- faites un dépôt de plainte en fonction des situations

17  
POLICE/GENDARMERIE

112  
DEPUIS UN PORTABLE

18  
SAPEURS-POMPIERS

15  
URGENCES MEDICALES

SMS AU 114  
POUR SIGNALER  
DES VIOLENCES

## LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

### Vous protéger

- L'ordonnance de protection s'agissant du conjoint violent : éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale
- Le Téléphone grave danger - Dispositif d'alerte des forces de l'ordre

### Vous défendre

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice
- Le Conseil départemental de l'accès au droit du Morbihan (CDAD) facilite l'accès au droit et oriente les justiciables. Informations au 02 90 99 30 06  
[cdad-morbihan@justice.fr](mailto:cdad-morbihan@justice.fr)  
Principaux points d'accès au droit gratuits du département :
  - Association d'accès au droit Nord Morbihan  
sur rendez-vous au 02 97 27 39 63  
[www.centre-acces-droit.com](http://www.centre-acces-droit.com)
  - Maison de Justice et de droit à Pontivy  
02 97 27 39 63
  - Boutique du droit  
02 97 64 75 65 - [www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr)
  - Maison du droit à Vannes  
02 97 01 63 80  
[www.maisondudroit-vannes.com](http://www.maisondudroit-vannes.com)

### Agir envers les auteurs

- Condamnation pénale avec, le cas échéant, éviction du domicile et interdiction d'entrer en contact avec la victime
- Stage de responsabilisation et de prévention de la récidive
- 08 019 019 11 - Numéro vert dédié à l'écoute des potentiels auteurs de violence conjugale pour éviter le passage à l'acte

## SE RECONSTRUIRE

### Se mettre à l'abri

- Composez le 115 pour trouver un hébergement d'urgence - Il s'agit du numéro départemental d'appel d'urgence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)  
Parmi les places d'hébergement disponibles dans le département, des places d'urgences sont dédiées aux femmes victimes de violence

### Être accompagné

- CIDFF - Moments pour Elles est un lieu qui permet aux femmes de trouver soutien, écoute, de reconstruire l'estime de soi et de rencontrer d'autres personnes  
02 97 63 52 36 - [www.momentspourelles.fr](http://www.momentspourelles.fr)
- France Victimes - 02 97 47 66 68  
[www.france-victimes56.com](http://www.france-victimes56.com)



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# JE SUIS VICTIME

## EN PARLER

### A des associations spécialisées

France victimes vous soutient et vous accompagne gratuitement dans vos démarches pénales sur RDV

- Vannes : 02 97 47 66 68 ou [bav.vannes@france-victimes56.fr](mailto:bav.vannes@france-victimes56.fr)
- Lorient : 02 97 84 12 76 ou [bav.lorient@france-victimes56.fr](mailto:bav.lorient@france-victimes56.fr)

FV56 dispose également de plusieurs permanences juridiques et psychologiques au sein du département : Vannes, Lorient, GBHS, Auray, Pontivy, Ploërmel

### Le 116 006 : Numéro national de l'aide aux victimes 7j/7

### Le 3919 - Pour les victimes de violences conjugales

Ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les victimes de violences conjugales, 24h/24 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés

## VOUS DÉFENDRE

### Aide juridictionnelle

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice

### Points d'accès au droit gratuits dans le Morbihan

- Principaux points d'accès au droit gratuits du département :
  - Association d'accès au droit Nord Morbihan sur rendez-vous au 02 97 27 39 63 [www.centre-acces-droit.com](http://www.centre-acces-droit.com)  
L'association dispose de nombreuses permanences : Baud, Gourin, Guéméné-sur-scorff, Guer, Josselin, La Gacilly, La Trinité-Porhoët, Le Faouët, Locminé, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Pontivy, Saint-Jean-Brévelay
  - Maison de Justice et de droit à Pontivy  
2, pl. Bisson - 02 97 27 39 63
  - Boutique du droit à Lorient  
38, rue Dupuy-de-Lôme - 02 97 64 75 65 [www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr)
  - Maison du droit à Vannes  
22, rue Victor Hugo - 02 97 01 63 80 [www.maisondudroit-vannes.com](http://www.maisondudroit-vannes.com)

## PORTER PLAINTE

### Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) et choisir le lieu où aller signer la déclaration

## SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ATTENTAT TERRORISTE

Des dispositifs particuliers existent

### France Victimes 56

vous accompagne dans le dépôt de plainte et dans vos démarches auprès du fond d'indemnisation

### Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONAC VG

L'ONAC VG permet

- dans l'urgence : possibilité d'aides financières permettant de faire face aux frais immédiats dans l'attente des premières provisions sur indemnisations du fonds de garantie des victimes d'actes du terrorisme.
- à moyen moyen et long terme, l'ONACVG :
- informe chacune des victimes ou leur famille des possibilités d'adoption par la nation,
- accueille les demandes de pension civile de guerre, les relaie au ministère de la défense,
- dispense sur demande de l'assistance administrative,
- met en œuvre sur demande des aides financières,
- prend en charge les formations de reconversion professionnelle.

Direction départementale du service de l'office national  
des anciens combattants et victimes de guerre  
24 place de la République - 56000 Vannes  
02 97 47 88 88 - [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

17  
POLICE/GENDARMERIE

112  
DEPUIS UN PORTABLE

18  
SAPEURS-POMPIERS

15  
URGENCES MEDICALES

SMS AU 114  
POUR SIGNALER  
DES VIOLENCES



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



Préfet du Morbihan